Réveil Agricole

Les fourrages verts de remplacement

La période de sécheresse qui sévit depuis plus de deux mois commence par inquiéter les cultivateurs. Si cette situation critique devait se prolonger, elle ne tarderait pas à avoir un caractère désastreux pour nos diverses cultures en terre.

Dans les prairies naturelles et les pâtures, l'herbe est peu abondante, ce qui oblige nombre d'exploitants à retarder la mise de leur bétail à l'herbe et à continuer à l'alimenter avec des fourrages d'hiver. Comme conséquence, on observe une hausse marquée des divers aliments du bétail sur le marché.

Au surplus, les premières coupes de fourrages artificiels, notamment de luzerne ou de trèfle, qui habituellement fournissent la plus grosse partie de la récolte, seront cette année peu abondante, il est prudent de les conserver entièrement pour la nourriture du prochain hiver. De sorte que pour parfaire la déficience des pâtures et des fourrages semés à l'automne, les éleveurs doivent consacrer toutes leurs terres disponibles à la culture de plantes fourragères à végétation rapide, qui seront utilisées à la fin de l'été comme nourriture verte.

Les fourrages annuels qu'il est possible de semer maintenant et jusque fin juin sont nombreux. Les plus recommandables sont les légumineuses, la vesce, la féverolle, le pois ; on peut aussi recourir aux graminées, comme le moha, le maïs fourragé, enfin à la moutarde blanche ou à la navette d'été.

Quels fourrages semer ?

La **vesce commune** s'accommode de tous les climats, mais elle affectionne cependant les contrées un peu brumeuses du Nord. Les terrains argileux lui conviennent, à condition qu'ils ne soient pas trop humides. En terrain siliceux frais, elle réussit également.

On la sème assez souvent sur terre nue, parfois après céréale, sur un simple labour suivi d'un hersage. La fumure à appliquer est modérée ; on peut lui apporter de 150 à 200 kilos de super ou 100 kilos de phosphate bicalcique et 150 kilos de chlorure de potassium auxquels on peut joindre une centaine de kilos d'ammonitre.

La vesce se sème du début de mars jusqu'au 15 mai, à la volée ou en lignes, à raison de 160 à 180 litres de semences à l'hectare auxquels on ajoute de 60 à 70 litres d'avoine pour soutenir les jeunes tiges.

On ne donne aucune façon d'entretenir la vesce, les agriculteurs le savent, est le type de la plante étouffante qui se défend parfaitement contre l'envahissement par les mauvaises herbes.

La récolte a lieu courant juillet au moment de la floraison, on obtient de 120 à 200 quintaux de fourrage vert. C'est tout à fait exceptionnellement que l'on fane la vesce.

La **gesse de printemps** se cultive comme la vesce.

Le **pois des champs** est intéressant dans les brunes terres franches et les sols silico-calcaires. On le distribue en vert ou en sec ; en sec, il est apprécié des moutons.

Sa culture et ses exigences alimentaires sont comparables à celles de la vesce de printemps. On peut le semer jusqu'au 15 mai, à raison de 250 à 300 litres de semence à l'hectare. Assez souvent on l'associe soit au seigle, soit à la féverolle pour soutenir ses tiges. Si on veut le faner, il faut le couper lorsque les gousses commencent à se former. On récolte de 35 à 40 quintaux de fourrage sec à l'hectare.

La **féverolle** est la légumineuse des sols compacts et des climats plutôt froids. On peut recourir soit à la variété Picardie, soit à la variété Lorraine, dont les grains sont plus ronds. La féverolle se sème tôt au printemps et jusqu'au début de mai, en lignes espacées de 30 à 35 centimètres, car elle a besoin d'être binée. On peut même la considérer comme une véritable plante sarclée dont elle peut occuper la place dans l'assolement. Sa culture constitue d'ailleurs un bon précédent pour le blé d'hiver. Elle peut revenir tous les trois ans sur le même sol.

A retenir qu'elle est très exigeante, beaucoup plus que le pois et la vesce ; elle se trouve bien d'un sol enrichi ayant reçu du fumier et une fumure complète ; à noter aussi que la féverolle est très sensible à l'apport de potasse que l'on apporte sous forme de chlorure, à la dose de 200 kilos à l'hectare. On emploie de 125 à 150 kilos de semence ; on crosse après le semis et l'on bine dès que la plante est bien enracinée.

Dès la floraison, dans les champs réservés à la production de graines, on procède à l'écimage ; cette pratique a l'avantage de réduire les ravages parfois considérables du puceron.

Si on utilise la féverolle comme fourrage, on la coupe en pleine floraison ; un peu plus tard, lorsque les gousses finissent de mûrir et de sécher, on bat ensuite à la machine.

La graine de féverolle a une valeur nutritive bien supérieure à celle de l'avoine, elle convient pour la nourriture des jeunes animaux et des bêtes à l'engrais. Sa paille a une valeur double de celle du blé, elle est appréciée des moutons.

Comme graminées, la plus intéressante est le **maïs** que l'on peut semer à des époques échelonnées dès que les gelées tardives d'avril ne sont plus à craindre. Il assure à la fin de l'été et jusqu'aux gelées une excellente nourriture verte pour le bétail. En outre, par l'ensilage on peut facilement conserver le supplément et le distribuer soit à la fin de l'hiver, soit même pendant l'été, si on se livre à l'engraissement du bétail à l'étable.

Les maïs de grande taille **Caragua** et **Dent de Cheval** sont très productifs, mais tardifs ; ils ne conviennent qu'aux terres riches et fraîches, en vue de l'ensilage. D'autres variétés, le **maïs d'Auxonne**, le **jaune gros**, sont moins vigoureux, mais fournissent un meilleur fourrage. Pour les semis tardifs, on doit recourir aux maïs de petite taille genre **Quarantain** et **Précoce de Metteau** qui sont à végétation très rapide, on peut les semer jusque fin juillet.

Le **moha** vert de Californie et la variété de Hongrie se sèment de fin avril jusqu'au 15 juillet. Ils épient deux mois après leur levée. Ils viennent bien dans les terrains très secs et fournissent un fourrage d'excellente qualité.

En résumé, les agriculteurs doivent, suivant les possibilités de leurs exploitation, se mettre en mesure d'affourrager à l'aide de fourrages verts, de façon à leur bétail dans les meilleures conditions ne pas entamer ses provision d'hiver.

LABOR.

RÉFLEXIONS SUR LA CULTURE DE LA POMME DE TERRE

Dans un article paru dans « l'Agriculture pratique » M. Bretignière, Professeur à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Grignon, étudie la culture de la Pomme de terre sous ses divers aspects :

« La culture de la Pomme de terre, dit-il, subit une évolution dont il est facile de saisir diverses manifestations, notamment au point de vue commercial : l'acheteur délaisse de plus en plus les pommes de terre conservées pendant de longs mois : il porte son choix sur la pomme de terre fraîche quelle que soit sa valeur nutritive. Les producteurs doivent tenir compte de ce désir.

« D'autre part, les variétés qui faisaient les délices des consommateurs disparaissent de la circulation. Très sensibles aux maladies de dégénérescence, elles exposaient ceux qui les produisaient à de graves mécomptes. Dès que sont apparues des variétés plus robustes, les genres Hollande ont dû abandonner la partie.

Il en est de même de la féculerie qui songerait elle aussi à partir de tubercules de qualité, exactement comme opère l'industrie sucrière ».

M. Bretignière examine ensuite les qualités et aussi les inconvénients des diverses variétés de pommes de terre, et termine son exposé en rappelant tout l'intérêt que présente la production de plant sélectionné

« Chaque année pour planter tous les hectares plantés en pommes de terre en France, il faut de 15 à 18 millions de quintaux de plant : le plant sélectionné en représente la centième partie : c'est-à-dire qu'il y a de la marge pour du bon travail. En admettant que l'on plante du 1er et même du 2e jet, que l'on n'importe plus rien, c'est plus de 2 millions de quintaux qu'il faudrait obtenir en France en plant sélectionné, sans compter la marge assurée par l'exportation. Le champ est donc vaste pour faire de la sélection en variétés appropriées.

LES PRÉVISIONS SUR LA RÉCOLTE DE BLÉ DE 1938

A plusieurs reprises, nous avons signalé que les facteurs météorologiques — pluie, insolation, température — exerçaient une influence considérable sur les rendements culturaux, en particulier sur ceux en blé.

M. Sanson, Directeur de la Station Centrale de Météorologie agricole, dans une communication, rappelle quels sont les effets constant des diverses conditions climatologiques sur les récoltes de blé dans les régions qui avoisinent la capitale.

Etudiant ces divers facteurs et les appliquant à la récolte 1938, M. Sanson écrit :

« Il ne semble pas possible de prévoir dès maintenant ce que sera la récolte de blé de cette année, car l'hiver a été des plus normaux, aussi bien au point de vue de la pluviosité (157 m/m d'eau) que de la température 4° 2). Météorologiquement parlant, l'hiver 1938 se rapproche des hivers 1928 et 1931, qui ont été suivis, le premier d'une récolte excédentaire, le second d'une récolte déficitaire. Un printemps très ensoleillé ou un été sec donneront sans doute des rendements élevés ; par contre si les mois de Mars, Avril et Mai sont froids ou si ceux de Juin et de Juillet sont pluvieux, on devra s'attendre à des résultats médiocres

Ce sont donc les conditions atmosphériques du printemps et de l'été qui décideront cette année du sort de la récolte.

Conseils aux Aviculteurs

Réponse à des demandes de renseignements

CORYZA INFECTIEUX DU LAPIN

Après avoir présenté un jetage nasal avec éternuement, une lapine meurt sans autres symptômes. A l'autopsie les poumons et la trachée sont remplis de mucosités blanchâtres et mousseuses. Cette lapine était atteinte de coryza infectieux avec complication de pneumonie maladie fréquente, qui doit être décelée dès le début pour éviter toute complication mortelle, vous pouvez toujours vous en apercevoir, car le jetage précède toujours l'évolution pulmonaire de plusieurs jours.

En pareil cas nettoyez les yeux, le nez et la bouche avec une solution de formol à 2 %, puis introduisez dans les cavités nasales à l'aide d'un compte-gouttes ou d'un chalumeau, des gouttes d'huile camphrée.

Cette affection étant très contagieuse il convient de désinfecter minutieusement les clapiers avec de l'eau bouillante crésylée à 3 %.

VALEUR DU SON

Les qualités nutritives du son ont été l'objet de nombreuses divergences de vues Il est placé maintenant parmi les éléments indispensables à la nutrition en raison des vitamines qu'il contient

Ces vitamines jouent en effet un grand rôle dans la nutrition des animaux comme dans celle de l'homme en prévenant nombre de maladies d'origine.

L'emploi du son est à recommander car il semble de plus régulariser les fonctions intestinales.

NOURRITURE ANIMALE DES VOLAILLES

L'alimentation des volailles exige une partie animale. Les vers de terre sont à ce sujet d'une excellente utilisation fort économique. Pour en avoir à discrétion, creusez dans un endroit frais sous des arbres par exemple, une fosse de 2 m. de long sur 1 m. de large et 60 cm. de profondeur. Garnissez la de marc de pommes, de fumier et de déchets de tous genres : feuilles, sarclures de jardin, etc., en alternant une couche de ces matières et une couche de terre. En peu de temps vous aurez une bonne récolte de vers Vous pouvez également faire sécher au four dans une boîte ouverte : hanetons, mouches, papillons. Réduisez en poudre, et mélangez dans les rations.

Afin de ne pas se putréfier cette préparation doit être très sèche.

LA RHODE-ISLAND

Cette race originaire d'Amérique tend à s'étendre de jour en jour. Son succès tient à la beauté de son plumage, à sa grande rusticité, à la qualité de sa chair et à ses aptitudes de pondeuse

Elle convient pour la production des œufs, de gros poulets et présente l'avantage d'être une race décorative.

Paul DUBUS.

PORCS ET MOUTONS

J'envoie toutes gares franco, marchandises 1re qualité, garantie 45 jours :
Laitons, 2 mois, sevrés, 110 à 120 fr. ; 16 à 22 kgs, sevrés, castrés, 130 à 190 fr. ; 26 à 30 kgs, sevrés, castrés, 225 à 255 fr. ; **Agneaux**, 4 à 5 mois, 130 à 140 fr. ; **Agneaux** 8 à 9 mois, 160 à 180 fr.
Marcel HERBERT, à OBJAT (Corrèze)

DES LOIS NATURELLES SE RAPPORTANT A L'INCUBATION

La nature a toujours ses lois qu'il est souvent difficile d'enfreindre. Certaines lois concernant la poule et sa reproduction sont intéressantes pour tous les aviculteurs.

Remarquons premièrement que la nature a mis une limite à la vitalité des germes fécondants. Cette limite est d'environ 15 jours et tous les œufs pondus par une poule au moins vingt jours après qu'elle a reçu les hommages du coq, sont impropres à l'incubation, parce que le germe est mort. Si on enlève un coq d'un troupeau de pondeuses, dix jours après la fertilité des œufs commence à diminuer.

2° On a noté que la période d'incubation d'un œuf de poule est régulièrement de 21 jours ; 18 et 25 jours sont des limites, si bien qu'il peut y avoir un même espace de temps en avance comme en retard.

3° Il faut pour développer l'embryon d'un œuf de poule une température d'environ 103° Fahrenheit pour l'œuf tout entier. Si on place le thermomètre au dessous de l'œuf il devra indiquer 103° ; la nature ne permet pas de faire éclore sous une température qui irait de 90 à 110° Fahrenheit et 99 à 105° donneraient une moyenne de 103°. Cependant si on faisait incuber les œufs dans ces conditions on n'obtiendrait pas de poussins. Plus la température est élevée et plus les œufs éclosent vite : plus basse elle est et plus l'incubation est lente. La nature ne permettra qu'un léger écart dans l'un ou l'autre sens.

4° En ce qui concerne la respiration du poussin, on remarque que quand il se développe il reçoit de l'oxygène par les vaisseaux sanguins du contenu de l'œuf Au moment de l'éclosion l'apport de l'oxygène par les vaisseaux sanguins est changé par un système de respiration pulmonaire.

Si le poussin n'a pas percé la partie de l'œuf qui forme la chambre à air quand la matière de l'œuf disparaît, il mourra dans l'œuf, car la nature ne lui permettra pas longtemps de vivre sans oxygène. La nature permettra peut-être au poussin de respirer avant que les vaisseaux sanguins aient disparu mais elle ne permettra certainement pas la disparition de ces vaisseaux avant que le poussin ne commence à respirer.

5° Quand le poussin est arrivé à éclore, il a absorbé par l'ombilic le reste du jaune de l'œuf qui lui servira d'aliment jusqu'au moment où il sera assez fort pour se nourrir lui-même. Ce jaune est suffisant pour une durée de 48 heures. De là, on a établi cette erreur d'élevage qui veut qu'on ne nourrisse jamais les poussins avant 48 heures, ce qui est aller contre les dispositions de la nature tout comme si on attendait 4 ou 5 jours.

L'étude attentive des lois naturelles aide l'aviculteur à suivre la bonne voie qui le mènera au succès en élevage.

Paul DUBUS.

PORCS. — J'expédie franco de port et d'emballage votre gare de jolis porcs oreilles tombantes assurés un mois contre la mortalité. Laitons 2 mois env. 135 fr. ; Porcs 15 kgs env. 140 fr. ; Porcs 20 Kgs env. 165 fr. ; Porcs 25 kgs env. 195 fr. ; Porcs 30 kgs env. 225 fr. ; Porcs 35 kgs env. 270 fr.
EVAUS. LACOQUILLE (Dordogne)

AGRICULTURE — COMMERCE — INDUSTRIE

Le concours départemental des animaux reproducteurs mâles de l'espèce bovine à Cambrai

LE 1er PRIX DU CONCOURS (Ph. Réveil)

Samedi avait lieu à Cambrai, sur le terrain du Stud-Book, derrière la Citadelle, le concours départemental des animaux reproducteurs mâles de l'espèce bovine, réservé aux éleveurs et cultivateurs de l'arrondissement.

Dès 10 h., les propriétaires avaient pris possession du terrain et faisaient donner à leurs taureaux, le « dernier coup » avant la présentation au jury dont les opérations devaient commencer à 11 heures.

Onze animaux dans les espèces hollandaises et bleue du Nord étaient présentés aux jurys, ce qui traduit une situation équivalente à l'année dernière. Ils avaient à se partager : deux primes de 800 fr. ; 2 de 500 fr. ; de de 400 fr. ; 5 de 350 fr.

Sur le terrain se trouvaient, en assez grand nombre, des éleveurs et cultivateurs de la region, ainsi que personnalités qui à divers titre s'intéressent à l'élevage de la race bovine.

M. PELLETIER, Sous-Préfet de Cambrai, présidait le concours, dont M. RIEZ, directeur des services agricoles du département du Nord, était le commissaire général.

Les jurys étaient composés de MM. Prosper Leleu, président du Comice agricole ; Gabet, Moreau, Hautcœur, secrétaire du Comice agricole, medecin-vétérinaire ; F. Leriche, président honoraire du Comice agricole ; Tamboise, Samaran, père, médecin-vétérinaire ; Martin, professeur d'agriculture ; Moine, vétérinaire départemental.

Le palmarès

Parmi les bêtes toutes très belles qui furent présentées, les membres des jurys firent la sélection suivante :

Primes de 800 fr. : 1. Théodore à M. Charles Dherbécourt, d'Esnes ; 2. Turck A'Stneet à M. Albert Delannoy, de St-Souplet.

Primes de 500 fr. : 1. Rickett à M. Paul Bisiaux, de Romeries ; 2. Roosevelt à M. Albert Luce, de Neuville-St-Rémy.

Primes de 400 fr. : 1. Fakir à M. Louis Caille, de Bethencourt ; 2. Conquérant à M. Jean Devrey, de Gonnelieu.

Primes de 350 fr. : 1. Diktator à M. Z. et I. Leduc, de Quiévy ; 2. Stilma Edouard à M. Emile Capon, de Wambaix ; 3. Bertus à M. Roger Richard, de Solesmes ; 4. Tournesol à M. Edmond Vilan, de Saint-Souplet ; 5. Barnum à M. Roger Richard, de Solesmes.

CHEZ LES PLANTEURS DE CHICORÉE A CAFÉ

Nous recevons de M. Henri DEMESMAY, secrétaire général de la Confédération Nationale des Planteurs de Chicorée à Café, la communication suivante :

« A l'issue d'une importante réunion de planteurs de chicorée à café de la région, tenue à **Saint-Omer-Capelle**, l'ordre du jour suivant, présenté par l'un des planteurs, a été adopté :

« Trois cents planteurs de chicorée à café, réunis le 6 mai 1938, à 19 h. 30, à Saint-Omer-Capelle, sous la présidence de M. Kieken, planteur de chicorée, en présence de plusieurs membres du Conseil d'administration de la Confédération des Planteurs, après avoir entendu les explications données par MM. Gaston Declémy, vice-président de la Confédération pour le Pas-de-Calais ; Demesmay Henri, secrétaire général ; Gaston Debavelaere, président de la Confédération, après divers échanges de vues où s'affirme le plus entier accord, ont voté la résolution suivante à l'unanimité :

« Renouvelant leur entière confiance dans leurs représentants et les remerciant du dévouement qu'ils apportent à la défense des intérêts de la corporation :

» 1° Exigent que les sécheurs respectent les engagements pris en leurs noms par leurs représentants dûment mandatés ;

» 2° Prennent l'engagement de n'accepter aucune condition autre que celles acceptées par leurs représentants ;

» 3° Demandent, si l'une des parties contractantes continue à ne pas respecter ses engagements, que le Gouvernement sanctionne les accords passés entre les deux Confédérations ou que les planteurs aient le libre choix du séchoir ».

Échos et Informations

LES IMPORTATIONS COMPENSATRICES DE BLÉ

Le J.O. du 10 avril a publié la situation des exportations préalables de blé et de produits de mouture, ainsi que des importations compensatrices de blé effectuées sous le régime de la loi du 15 août 1936, pour les 2 premiers mois de 1938.

IMPORTATION D'AVOINES DE SEMENCES

Un arrêté publié au J.O. du 10 avril a fixé à 4.500 quintaux le contingent d'avoines de semences à importer au titre du 1er trimestre 1938

L'IMPORTATION DES CERISES

Un avis aux industriels fabricants de kirsch a été publié au J.O. du 10 avril. Il se rapporte à l'admission en France, dans la limite de contingents fixés par décret, de cerises en provenance de l'étranger destinées à la distillation et importées en fûts.

LES IMPORTATIONS DE HOUBLONS

Par arrêté du 8 avril 1938 (J.O. du 9 avril) le contingent de houblon à importer jusqu'au 31 août 1938 a été fixé à 3.500 quintaux.

CONTINGENTEMENT DE LA PRODUCTION SUCRIERE

Suivant arrêté du 8 avril 1938 (J.O. du 12 avril) la production sucrière métropolitaine et les importations dans la métropole et en Algérie du sucre des colonies, parties aux accords professionnels homologués par le décret du 8 mars 1938, ont été fixées au total de 1.080.000 tonnes pour la période allant du 1er octobre 1938 au 30 septembre 1939.

UN CONGRES NATIONAL DU GAZ DES FORETS

Les Chambres de Commerce composant la 18e région économique dont le siège est à Clermont-Ferrand, ont décidé d'organiser, en plein accord avec la 8e région économique (Limoges) un Congrès National ayant trait à la production du gaz des Forêts, à sa distribution sur le territoire et à son utilisation industrielle et commerciale dans tous les domaines

Cette importante manifestation placée sous le patronage des Ministères de la Guerre, de l'Agriculture, a pour but de libérer la France de sa tutelle économique, en restreignant l'importation coûteuse du pétrole et de ses succédanés.

Le Congrès qui commencera à Limoges le 16 juillet pour se terminer le 19 juillet à Clermont-Ferrand, donnera lieu à de nombreuses manifestations expérimentales.

CONTINGENTEMENTS DU 2e TRIMESTRE 1938

Un arrêté publié au J.O. du 3 avril 1938 a fixé les contingentements relatifs à l'importation de produits agricoles pendant le 2e trimestre 1938.

MARCHÉ DE PARIS

PARIS, 7. — **Viandes** : Bœufs : quartier derrière 10.00 ; devant 5.50 ; cuisses 11.75 ; train entier 11.25 ; Veaux : 1re qual. 14.15 ; 2e qual. 11.35 ; 3e qual 9.70; peau cuisseau 13.30 ; Moutons : 1re qual. 12.25 ; 2e qual. 10.45 ; 3e qual. 8.95 ; gigots 18.00 ; carrés parés 19.00 ; épaule 12.25 ; Porcs (entier ou demi) : 1re qual. 8.95 ; gigots 18.00 ; carrés parés 19.00 ; épaule 12.25 ; Porcs (entier ou demi) : 1re qual. 13.25 ; filets 16.00 ; jambons 14.50 ; lards 8.00. — **Beurres** : Kilo des Laiteries Coopératives Normandie 18.00 ; Charente, Poitou, Touraine, 18.75 ; malaxés Normandie 17.50 ; malaxés Bretagne 17.50. — **Œufs** : Picardie et Normandie 415 ; Bretagne 520 ; Poitou, Touraine, Centre outremer 490. — **Fromages** : Brie moyen 205 ; camembert Normandie 315 ; divers 275 ; Lisieux 637.50 ; Pont Lévêque 360 ; Port Salut 1100 ; Gruyère et Comte 1475. — **Volailles** : canards Rouennais 16.00 ; Nantais, 15.00 ; fermes 12.25 ; lapins morts 13.62 ; oies en peau 14.00 ; poulets morts Nantais 24.75 ; de Bresse 29.50 ; poules de Bretagne, 18.00. — **Poissons** : barbues 13.00 ; bars 28.00 ; harengs français 4.00 ; homards vivants 24.50 ; langoustes vivantes 28.50 ; maquereaux français gros 35.0 ; petits 6.00 ; merlans brillants 5.25 ; ordinaires 5.75 ; morues salées 3.75 ; raies 3.50 ; sardines salées Bretagne 25.00 ; fraîches 45.00 ; soles 17.00 ; moules Isigny 135

MARCHÉS DE LA RÉGION

A Saint-Quentin, 6. — Œufs, 0.65 ; beurre, Capelle, 19 fr. ; Normand, 20 fr. ; Somme, 18 fr. ; poule, 19 fr. ; poulet, 30 fr. ; lapin, 17 fr. ; canard, 18 fr. ou 16 fr. ; dinde, 25 fr. ; choux, 0.75 ; carottes, 1.25 le kil. Esterling ; pommes de terre, 1.40 ; poireaux, 0.50 la petite botte.

A Cambrai, 7. — Beurre, de 18 à 21 fr. le kil. ; œufs, 0.55 à 0.60 pièce ; pommes de terre nouvelles, 3.25 et 3.50 ; poules vivantes, de 18 à 27 fr. ; canards vivants, de 20 à 30 fr. ; lapins vivants, de 10 à 2 2fr. ; poules tuées, de 30 à 35 fr. ; canards tués, de 22 à 38 fr. ; lapins tués, de 11 à 20 fr. ; pigeons tués, de 4.50 à 6 fr. pièce.

Achat direct à la culture. — Blé, 76 k., 193 fr. les 100 kil. ; avoine, 123 fr. ; escourgeon, 152 fr. ; seigle, 140 fr. ; orge, 162 fr. ; paille de blé, 1re qual. en balles, 250 fr. les 1000 kil. ; paille d'avoine 1re qual. en balles 20 fr. ; paille d'escourgeon, 1re qual. en balles, 180 fr. ; fourrage de luzerne, 1re qual. en vrac, 500 fr.; fourrage de trèfle 1re qual. en vrac, 480 fr. ; cossettes de chicorée, 170 fr. les 100 kilos.

Vente à la culture. — Son de froment, 99 fr. les 100 kil. ; tourteaux de lin : petit format, incoté ; grand format, id. ; tourteaux d'arachides blanc, id. ; tourteaux de ricin, 4 1/2, id. ; nitrate de soude synthétique 16, id. ; sulfate d'ammoniaque 20.40, id.

A Arras, 7. — Beurre, de 7.50 à 8.50 ; œufs frais, de 14 à 15 fr. le quart ; poule 15 à 26 fr. pièce ; poulet, la couple 40 à 50 fr. ; lapin la pièce 14 à 26 fr ; pigeon, la couple de 10 à 12 fr. ; canard la pièce, 18 à 25 fr. ; oie, la pièce, 35 à 40 fr. ; dinde, 50 à 65 fr.

Marché au x bestiaux. — On avait amené environ 600 vaches, génisses et taureaux. Marché bien approvisionné, mais calme. Ventes lentes. Cours difficilement maintenus. On vend la flamande prête ou fraîches vêlée de 3.000 à 3.700 fr. et mêmes quelques-unes à un prix supérieur. La deuxième catégorie a été vendue de 2.400 à 3.000 fr. et la troisième catégorie de 1.800 à 2.400 fr. Les bêtes à nourrir sont en grand nombre et valent, suivant âge et qualité, de 4 à 6.50 le kilo vivant. Le cours de la bête grasse est très calme Il varie suivant jeunesse et qualité de 3 à 5.75 le kilo vivant.

Marché aux porcs. — Porcelets de 180 à 230 fr. ; coureurs de 280 à 430 fr., suivant âge et qualité.

Au Cateau, 7. — Beurre, 10.50 et 11 fr. la livre ; œufs, 0.50 à 0.60 pièce ; fromage blanc frais du pays, 1.50 le kil. ; pommes de terre, 0.90 et 1 fr. le kil. ; nouvelles, 3.25 le kil. ; choux verts, 1.50 à 2 fr. la pièce ; poireaux, 0.50 la botte ; navets, et carottes, 2 fr. la livre ; épinards, 2 fr. le kil. ; haricots secs, 3.50 à 4 fr. le kil. ; petits pois, 2.50 la livre ; asperges, 6 à 7 fr. la botte ; salades pommées, 0.75 la pièce ; chicorée de Bruxelles, 5.50 le kil.

Volailles : Poules, de 24 à 28 fr. pièce ; poulets, de 25 à 32 fr. pièce ; canards, de 20 à 25 fr. pièce ; canards de Barbarie, de 22 à 30 fr. pièce ; pigeons, de 13 à 14 fr. la couple ; lapins, de 18 à 30 fr. pièce ; suivant force et poids

A Valenciennes, 7. — Beurre, 20 à 21 fr. le kil. ; œufs, 0.60 à 0.79 pièce ; fromage blanc, 2 à 2.50 le kil ; Marolles, 10 à 11 fr pièce ; pommes de terre, 1 à 1.30 le kil. ; jambon, 22 à 28 fr. le kil. lard, 14 à 24 fr. le kil. ; tripes, 7 à 7.50 le kil ; pigeons, 17 à 18 fr. la couple ; poulets vivants, 25 à 30 fr. pièce ; morts, 25 à 28 fr. le kil. ; poules vivantes, 19 à 23 fr. pièce ; mortes, 18 à 19 fr. le kil. ; lapins vivants, 19 à 23 fr. pièce ; morts, 18 à 19 fr. le kil. ; canards vivants, 19 à 21 fr. pièce ; morts, 20 à 24 fr. le kil.

Viande chevaline : Contrefilet, 23 à 26 fr. le kil. ; bifteack, 22 à 24 fr. le kil. ; cote pot-au-feu et jarret, 6 à 7 fr. le kil.

RHONE - POULENC

Nous rappelons qu'un jeton de présence de 2 francs, net d'impôt cédulaire sur le revenu, sera alloué aux actionnaires de la Société des Usines Chimiques RHONE-POULENC, pour toute action déposée et représentée à l'Assemblée Générale Extraordinaire du vendredi 20 Mai. Toutefois, ce jeton ne sera acquis que si, le quorum étant atteint, cette assemblée peut délibérer valablement.

9347

MARCHÉ RÉGLEMENTÉ

DU SAMEDI 7 MAI 1938

Avoine blanche et/ou jaune, 47 kilos, poids naturel Lille ou parité. Les 100 kilos nets comptant sans escompte.

Première, dernière cotes et clôture — Incotées.

Maïs Plata, Maïs Maroc, Orge Algérie-Tunisie, Nitrate de soude. — Incote sur toutes époques.

Maïs jaunes et/ou roux Indochine, magasin Dunkerque, acquitté. Les 100 kilos bruts logés comptant sans escompte.

Première dernière cotes et clôture — Incotées.

Blé de lin départ usine ou magasin. Les 100 kilos nets fûts prêtés comptant sans escompte.

Première cote. — Mai, 428.75 A, 435.00 V ; juin, 428.75 A, 435.00 V ; 4 de mai, 437.50 V ; juillet-août, 440.00 V ; 4 derniers, 447.50 V.

Dernière cote. — Mai, 435.00 V ; juin, 435.00 V ; 4 de mai, 430.00 A, 435.00 V ; juillet-août, 430.00 A, 435.00 V ; 4 derniers, 445.00 V.

Clôture. — Mai, 432.50 ; juin, 432.50 ; 4 de mai, 432.50 ; juillet-août, 435.00 ; 4 derniers, 442.50.

Tourteaux de lin départ usine ou magasin. En vrac comptant sans escompte

Première cote. — Mai, 142.25 A ; juin, 142.25 A ; 4 de mai, 142.25 A ; juillet-août, 142.25 A ; 4 derniers, 142.25 A

Dernière cote. — Mai, 142.25 A ; juin, 142.25 A ; 4 de mai, 142.25 A ; juillet-août, 142.25 A ; 4 derniers, 142.25 A.

Clôture. — Mai, 142.25 ; juin, 142.25 ; 4 de mai, 142.25 ; juillet-août, 142.25 ; 4 derniers, 142.25.

MARCHÉ DES CAFÉS

LE HAVRE. — **Cote unique.** — Tendance : Soutenue. Ventes 3.750 dont 1.750 au Call.

Mai, 182.75 ; juin, 182 ; juillet, 184.75 ; août, 186.25 ; septembre, 186.75 ; octobre, 187 ; novembre, 186.75 ; décembre, 188 ; janvier, 189 ; février, 190 ; mars, 189.50 ; avril, incoté.

NICOLAS

Exceptionnellement
CHEZ TOUS LES DÉPOSITAIRES

DEUX JOLIES BOUTEILLES

ANJOU *Rosé carafe* . . . . . **4** frs la bouteille

MONTLOUIS (BLANC) *Perle de la Touraine* . . **5** frs la bouteille

(Verre en sus)

9421

HERNIE

JE SUIS GUÉRI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies qui ont porté mon appareil sans ressort de **M. GLASER** le Grand Spécialiste de PARIS 44 Bd SEBASTOPOL
En adoptant ces nouveaux appareils, dont l'action bienfaisante se réalise sans gêne, sans souffrances ni interruption de travail, les hernies les plus volumineuses et les plus rebelles diminuent instantanément de volume et disparaissent peu à peu complètement
Devant des résultats garantis toujours par écrit, tous ceux atteints de hernies doivent s'adresser sans retard à **M. GLASER** qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils de 9 à 5 h.
LILLE tous les jours de 9 h. à midi et de 15 à 19 h. Cab. régional (1er ét.), 62, rue Faidherbe (Dim. sur rendez-vous).
Fourmies, 8 mai, Hôtel Jean, face gare
Béthune, 9 mai, Hôtel de la Gare
Douvres, 10 mai, Hôtel du Cygne
Hesdin, 11 mai, Hôtel de France.
Dysoing, 12 mai, Hôtel du Bras de Fer
Aire-sur-la-Lys, 13 mai, Hôtel Clef d'Or
Arras, 14 mai, Hôtel Terminus.
Boulogne-sur-Mer, 15 mai, Hôtel Castiglione, face Gare Centrale.
Hazebrouck, 16 mai, Hôtel du Nord
Hénin-Liétard, 17 mai, Modern' Hôtel
Maubeuge, 18 mai, Hôtel de la Poste.
Denain, 19 mai, Hôtel du Commerce.
Valenciennes, 20 mai, Hôtel de Flandre
Dunkerque, 21 mai, Hôtel du Commerce, 25 rue Léon Gambetta
Carvin, 22 mai, Hôtel du Cygne, r. de Lille.
Douai, 23 mai, Hôt. Grand Cerf Commerce
Cambrai, 24 mai, Hôtel du Mouton Blanc
Maubeuge, 25 mai, Hôt. du Grand Cerf.
Tourcoing, 26 mai, Hôtel Verdy, pr. Gare.
Avesnes, 27 mai, Hôtel de la Gare.
Saint-Omer, 28 mai, Hôtel de France.

CHUTES MATRICES
et tous organes, Varices, Orthopédie
GLASER, 44 Bd Sébastopol, PARIS

Brin de Lilas

par Maxime La Tour

48

— C'est ben la peine d' les élever jusqu'à c't'âge, gémit Mélanie qui recouvrait la parole.

— Ah ! si j' les t'nais, chacun dans une main, rugit Jules avec fureur.

— Il est bien temps d' t'apercevoir qu' faut pas faire d' ses gosses des gensses au-d'sous d' soi, reprocha Mélanie.

— Ça va être ma faute ! soupira Champeaux.

« Dame ! Qui c'est qu'a voulu lancer Andre dans les écoles de riches ? demanda Mélanie.

« Qui c'est qui s' gargarisait d' le voir à s' taper sur l' ventre avec son patron ?

« Ah ! c'est flatteur, oui dame, qu' ça finisse en prison comme l' premier venu.

— Ça t' flatte'it p't'être pas non plus, protesta Jules outré, qu' le fils Champeaux soye d' la haute ?

« Et pis, c'est bien à toi d' causer.

— Oui, c'est à moi d' causer, cria Mélanie.

— Cause donc d' la petite, à présent.

« C'est-y moi qui l'a m'née dans les pattes à cette saloperie de femme ?

« T'étais toujours là à la pousser.

« J' t'ai-t-y toujours pas dit qu'c'était pas une fréquentation pour Brin de Lilas ?

« Alle a fini par tomber dans l'panneau, c'te pauv' gamine, l'autre l'a sorcelée, elle y a raconté ces menteries, des paysages à la flan, des boniments à la peau de toutou !

Mélanie ne répliqua pas, se sentant en effet coupable de complaisance envers son ex-patronne.

Cependant par acquit de conscience, elle risqua sa défense.

— T'accuse toujours c'te Mame Dangevin.

« Brin de Lilas a ben pu toute seule s' faire des idées en zig-zag, sans qu' mame Dangevin.

— Mame Dangevin ? ricana Jules.

« J' t'en ficherai des mame Dangevin qui s'appellent Mame Marnay, coquet pour une femme honnête d' se nommer deux fois ?

« Allons donc !

— C'est rapport à sa famille de naissance qu'elle a pris un pseudonyme, expliqua Mélanie.

— Elle en avait pas besoin, si elle avait rien à cacher, pour moi et au dehors quéqu' chose d'autre, Eulalie Tartempion, ou Victorine Briquette ?

Mélanie ne sut que répondre.

Jules continua de ronchonner quelques instants.

Puis, se radoucissant, il articula :

— En fin d' compte, quand on s' tap'ra l' coffre pour le passé, ça f'ra pas avancer les trucs.

« C'te p'tite, qu'elle aille au diable, après tout, j' sais pas d'où qu'elle sort !

— Faut pas dire des duretés sur elle, protesta Mélanie.

— C'est bon, j' la ferme sur c' chapitre, accorda Champeaux.

« Seulement, y a pire, y a André ! Mélanie soupira.

— Celui-là, j' sais d'où qu'il sort, continua Jules, avec tristesse.

« Et, j' sais où qu'il est... en prison !

— En prison, répéta en écho Mélanie frissonnante.

Les parents se turent.

Une vision affreuse hantait leur cerveau.

Ils